



Communauté de Communes du Pays d'Urfé



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2022

Communauté de Communes du Pays d'Urfé

40 Place du Cèdre, 42430 SAINT JUST EN CHEVALET

Tél. : 04 77 65 12 24- Mail : contact@ccpu.fr Site Internet : www.ccpu.fr

RF

SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/10/2023

042-244200820-DE_052_2023-DE



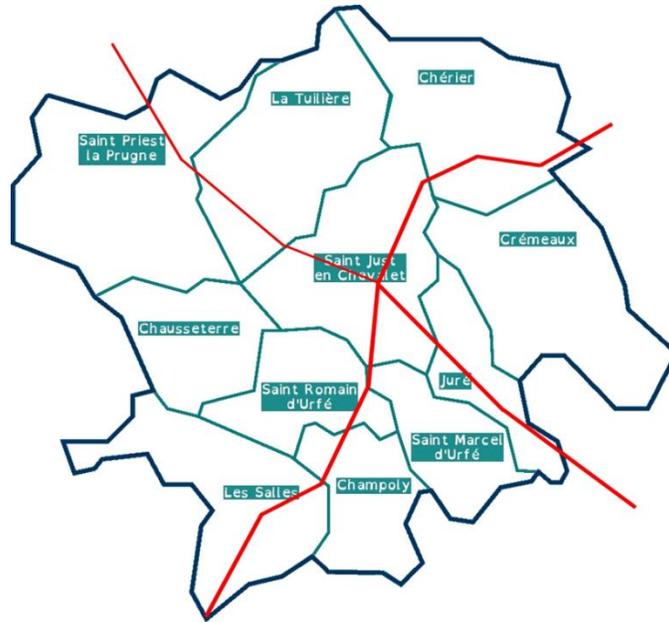
A - Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

1. Le territoire desservi

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé créée au 28 juin 1996, est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Elle est composée des communes de La Tullière, Saint-Priest-la-Prugne, Chausseterre, Saint-Romain-d'Urfé, Saint-Marcel-d'Urfé, Saint-Just-en-Chevalet, Crémeaux, Juré, Les Salles, Champoly, Chérier ; soit 5197 habitants.

Ce territoire est classé dans SINOE en habitat rural avec ville centre.



Située dans le département de la Loire (42), aux cœurs des Massifs des Bois Noirs et des Monts de la Madeleine, à mi-chemin entre Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et Lyon.



La CCPU adhère au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR) qui assure la gestion du traitement des déchets : enfouissement, incinération, recyclage, valorisation, ... Le traitement des déchets est facturé au prorata des déchets produits sur l'ensemble du territoire. Cette prestation était répercutée dans la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Résiduelles jusqu'au 31/12/2022.

Au 01/01/2023, cette redevance sera remplacée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Résiduelles.



Les autres compétences de la CCPU



RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE



2. La collecte des déchets pris en charge par le service

En 2022, le service déchets de la CCPU était constitué de 2 emplois ETP : 1 responsable de service (1 ETP), 2 gardiens de déchèterie (1 ETP).

La collecte des ordures ménagères est réalisée en prestation de service depuis le 1er avril 2018 par la Société SECAF CHAMFRAY.



La collecte est effectuée en C0.5 (tous les 15 jours) sauf les gros producteurs qui sont collectés en C1.



CALENDRIER DE RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'URFÉ



04 77 65 12 24

 ComcomUrfé

Semaines impaires

Lundi : la Tuilière, St Priest la Prugne

Mardi : Chausseterre, St Romain d'Urfé, St Marcel d'Urfé

Mercredi : St Just en Chevalet

Semaines paires

Lundi : Crémeaux, Juré

Mardi : Les Salles, Champoly

Mercredi : Chérier

Gros producteurs
(les semaines où votre commune n'est pas collectée)

Mardi : St Romain d'Urfé, Champoly, St Marcel D'Urfé, Les Salles, St Priest la Prugne, Chausseterre, la Tuilière

Mercredi : St Just en Chevalet, Juré, Chérier, Crémeaux

Jours fériés
La collecte est décalée d'un jour, si nécessaire. Reportez-vous au calendrier.

JANVIER							FEVRIER							MARS							AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
					1	2		1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6					1	2	3
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
24	25	26	27	28	29	30	28							28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	
31																											

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
						1			1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30	31				
30	31																										

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE								
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D		
			1	2	3	4						1	2			1	2	3	4	5	6					1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11		
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18		
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25		
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				26	27	28	29	30	31				
							31																						

 La collecte débute à 5h du matin. Je sors mon bac la veille au soir. Je le rentre après la collecte.

Infos pratiques et règlement du service sur www.ccpu.fr

DÉCHÈTERIE DU PAYS D'URFÉ
193 route de l'Allier - St Just en Chevalet
04 77 62 86 41 (aux heures d'ouverture)
Lundi au vendredi : 14-17h30
Samedi : 9-12h / 14-17h30
A compter du 3 janvier, fermeture à 17h30

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE



La collecte sélective est assurée en prestation de service par la SAS DUBUIS pour les emballages et les JRM, et par la société GUERIN Mineris pour le verre.

Les emballages sont collectés chaque semaine les mercredis, les JRM sont collectés les mercredis ou jeudis, une fois par mois.

L'extension des consignes de tri est effective depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le verre est collecté tous les quinze jours.

Les usagers disposent à ce titre de 23 points tri en apport volontaire, constitués de :

- 36 colonnes emballages : tous les emballages, bouteilles, bidons et flacons en plastique, boîtes en acier et aluminium, cartonnettes et briques alimentaires
- 24 colonnes papiers : journaux, magazines, papiers bureautiques, cahiers, livres, enveloppes, catalogues, annuaires, publicités, papier cadeau, ...
- 26 colonnes verre : pots, bocaux et bouteilles
- 11 conteneurs textiles sur son territoire, collectés et triés par Le Relais42

La déchèterie

La CCPU exploite 1 déchèterie : La déchèterie intercommunale au lieu-dit « L'usine » sur la commune de Saint-Just-en-Chevalet.

La CCPU a signé des conventions avec plusieurs éco-organismes, bénéficiant ainsi de prestations de collecte et traitement gratuites et/ ou de soutiens financiers.

Certaines conventions sont portées par le SEEDR et d'autres non.

Les flux concernés sont les suivants : emballages/papiers/verre (CITEO), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (OCAD3E/Ecosystème), meubles (Eco-mobilier), textiles/linge de maison/chaussures (Re fashion), Déchets Diffus Spécifiques (EcoDDS), piles/accumulateurs portables (Corepile)....

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE

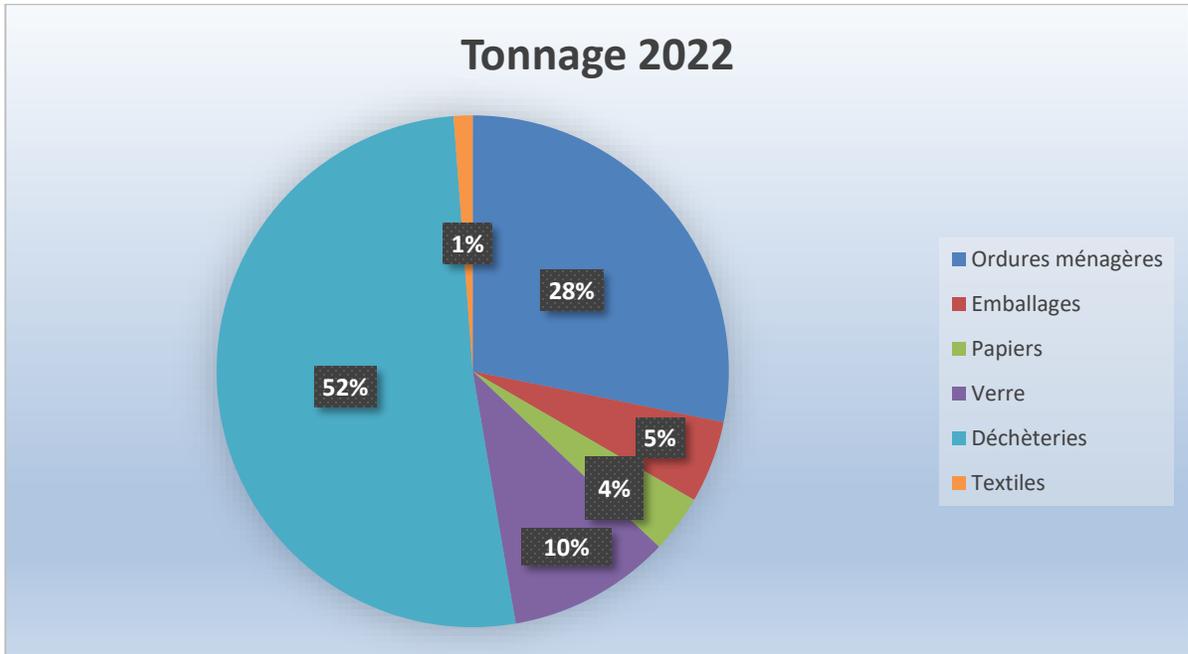


Flux et tonnages 2022

Flux	Mode	Fréquence de collecte	Collecteur	Type de valorisation	Exutoire	Tonnage 2022
Ordures ménagères	PAP	C 0.5	SECAF CHAMFRAY	Valorisation énergétique biogaz	*	695.02 t
Emballages	PAV	C1 (en moyenne)	DUBUIS SAS	Valorisation matière	Société Paprec Trivalo 69, Chassieu	127.92 t
Papiers	PAV	C0,5 (en moyenne)	DUBUIS SAS	Valorisation matière	Papeteries Norske skog à Golbey	89.89 t
Verre	PAV	C 0.5 (en moyenne)	GUERIN	Valorisation matière	Verralia, SIBELCO, Andrézieux-Bouthéon	253.40 t
Déchèteries	Apport volontaire	-	SECAF CHAMFRAY	Valorisation matière, organique, énergétique	Multiple	1341.36
Textiles	PAV	-	Le Relais	Valorisation matière	Le Relais 42, Pélussin	29.38 t
TOTAL						2536.97 t

* Depuis le 1er novembre 2021 et ce jusqu'au 31 octobre 2025, nos OMr passent par le quai de transfert de MABLY (SUEZ) et sont envoyée au centre d'enfouissement GAIA (SUEZ) à Cusset (03), une partie en incinération sur le site de VERNEA de Clermont-Ferrand (63) et de Bayet (03).

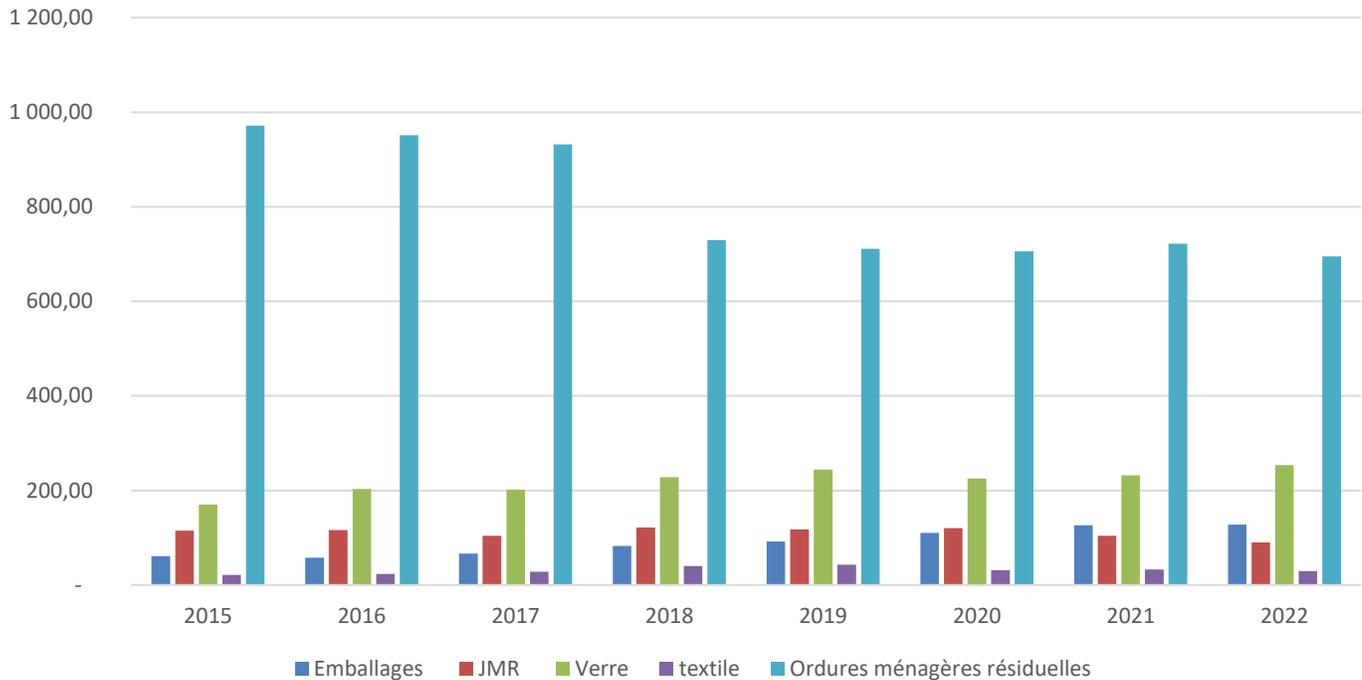
RF
 SOUS PREFECTURE DE ROANNE
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 04/10/2023
 042-244200820-DE_052_2023-DE



Liste des exutoires et durées des marchés en cours

DECHETS	NOM DU PRESTATAIRE	ADRESSE	Date de fin
Ordures ménagères	Centre de transfert SUEZ Recyclage et Valorisation	rue des Carrières 42300 MABLY	31/10/2025
Emballages	PAPREC Trivalo 69	12 rue Blaise Pascal 69680 CHASSIEU	31/12/2022
verre	VERALLIA	ZAC Les Vollons 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON	31/12/2023
JMR	Société DUBUIS -	513 route royale 42470 FOURNEAUX	31/12/2022
Cartons	Société SECAF CHAMFRAY	Les Grépilles 42720 VOUGY	31/12/2022
Ferrailles	DERICHEBOURG Environnement -	Z.I "les Guérins" - 42120 LE COTEAU	31/12/2022
Bois	Société AIGUILLY RECYCLAGE -	"Aiguilly"-42720 VOUGY	31/12/2022
Déchets végétaux	Dechetterie de La communauté des Communes des Vals d'Aix et Isable	ZA de pralong 42260 ST GERMAIN LAVAL	31/12/2022
Déchets inertes	Société SOGRAP -	Le grand fond 42120 PERREUX	31/12/2022
Encombrant	Centre de transfert SUEZ Recyclage et Valorisation	rue des Carrières 42300 MABLY	31/10/2025
Plâtre	Société SITA MOS	RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/10/2023 042-244200820-DE_052_2023-DE	
Plastiques	Société SECAF CHAMFRAY		

Evolution des tonnages 2015-2022 hors déchèterie



Performances de collecte par habitant

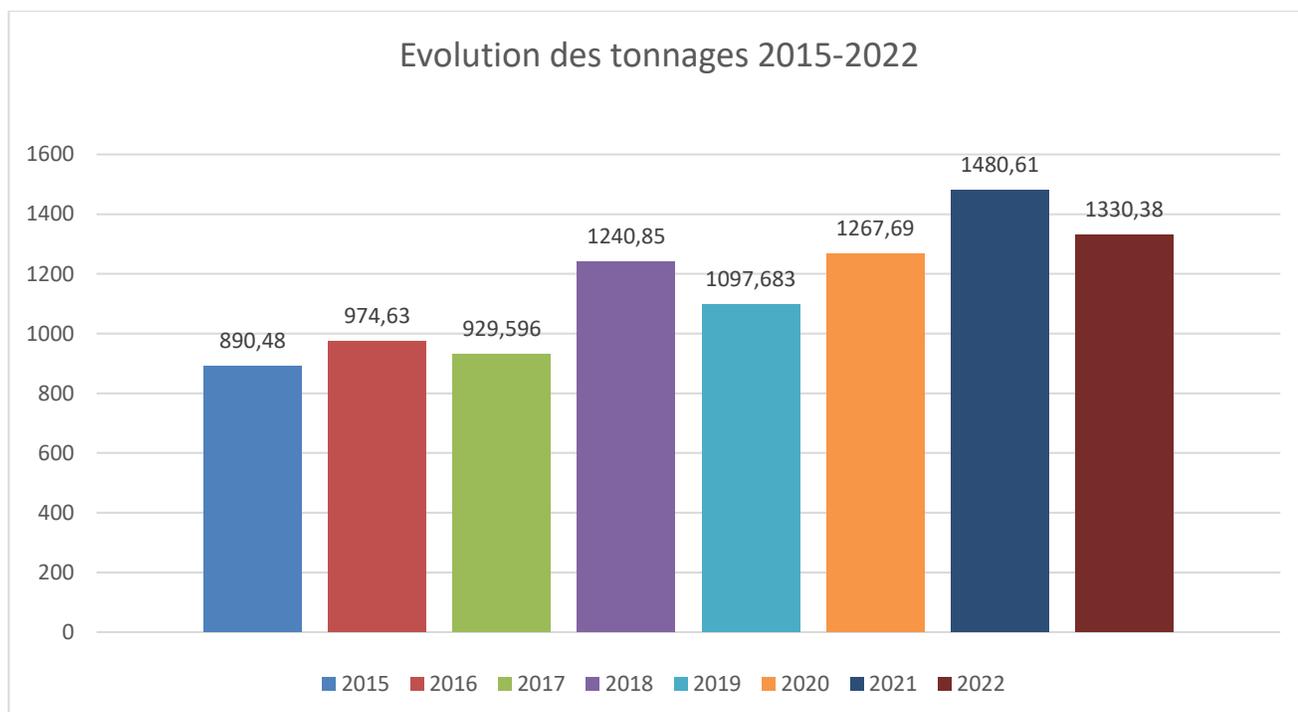
	OMr	Emballages	JRM	Verre
CCPU 2022	133.7 kg/hab	24.6 kg/hab	17.3 kg/hab	49.2 kg/hab
Données AURA 2022 (ADEME référence médiane rurale)	187kg/hab	48 kg/hab		40 kg/hab

En comparaison avec des collectivités de même typologie, la CCPU présente des ratios de collecte par habitant peu élevés pour les ordures ménagères. Malgré une part importante de déchets assimilés (producteurs non ménagers)



La déchèterie

Commune / site	Statut ICPE	Mode de gestion	Date d'ouverture	Tonnage 2022
Déchèterie, lieu-dit l'Usine, Saint-Just-en-Chevalet	Déclaration	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	Juillet 2008	1341.36 †



Horaires d'ouverture du site

➤ Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Lundi	14h- 17h30
Mardi	14h- 17h30
Mercredi	14h- 17h30
Jeudi	14h- 17h30
Vendredi	14h- 17h30
Samedi	9h-12h et 14h- 17h30
Dimanche et jours fériés	-

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE



Fréquentation annuelle

Déchèterie
13599 visites

En 2022, l'accès de la déchèterie est gratuit pour les particuliers et normalement payant pour les professionnels.

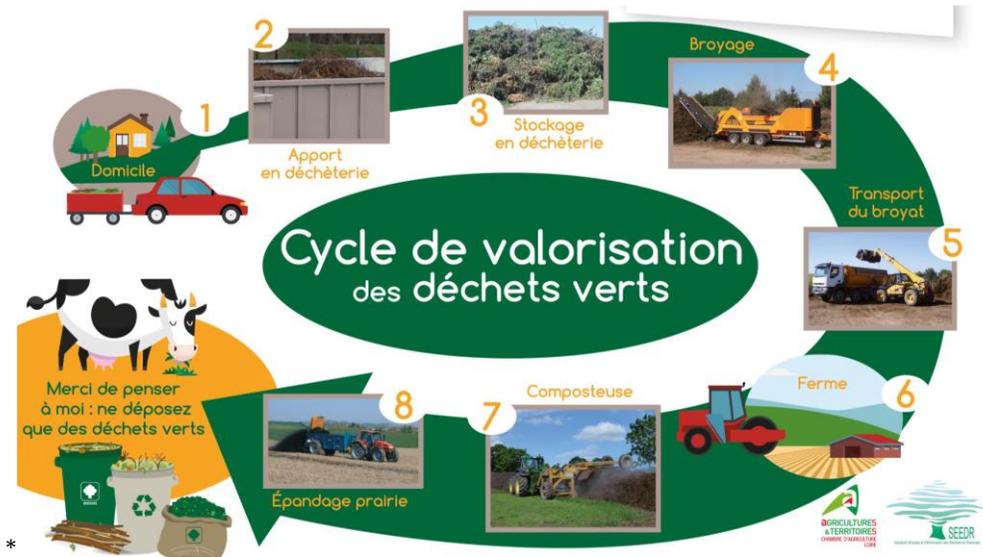
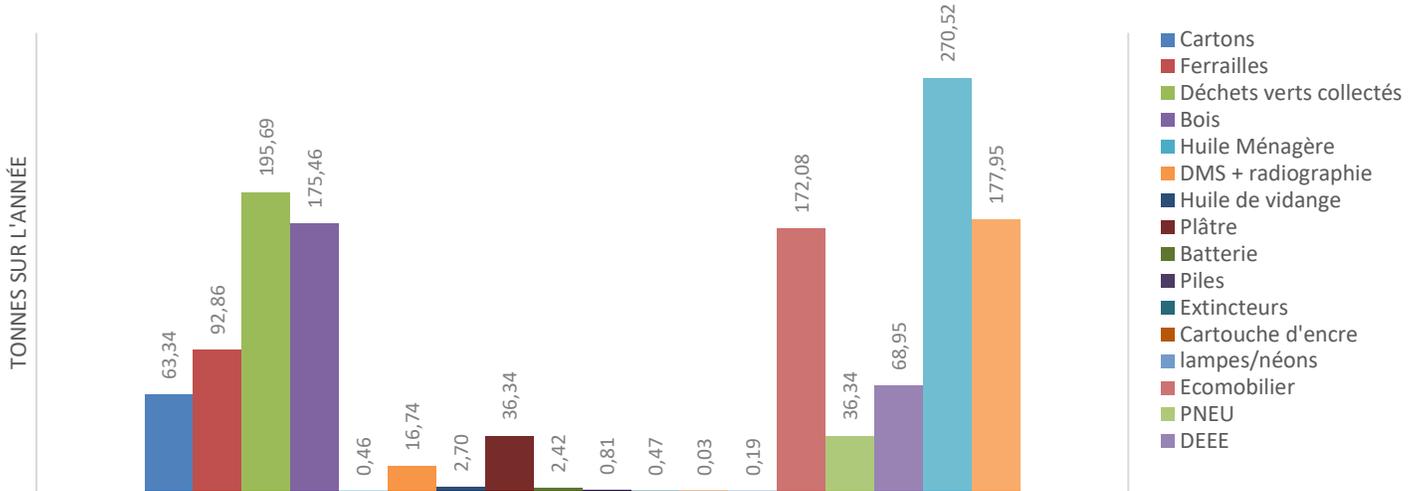
Quantités de déchets acceptés

	Déchèterie	Mode d'élimination
Cartons	63.34	Valorisation énergétique
Ferrailles	92.86	Valorisation matière
Déchets verts collectés	195.69	Valorisation organique*
Bois	175.46	Valorisation énergétique
Huile Ménagère	0,56	Valorisation matière
DMS + radiographie	16.74	Valorisation matière
Huile de vidange	2.7	Traitement spécifique
Plastique dur	10.98	Valorisation matière
Plâtre	36.34	Valorisation matière
Batterie	2.416	Valorisation matière
Piles	0.806	Valorisation matière
Extincteurs	0,468	Valorisation énergétique
Cartouche d'encre	0,03	Valorisation matière
lampes/néons	0,19	Valorisation matière
Ecomobilier	172.08	Valorisation matière
PNEU	36.34	Valorisation matière
DEEE	69.14	Valorisation matière
DIB	270.52	Valorisation énergétique
Gravats	177.95	Valorisation matière
TOTAL	1341.36 tonnes	

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE

COLLECTE EN DÉCHÈTERIE - TONNAGE 2022





Contribution à la collecte de produits électriques en 2022

Produits	2020	2021	2022	Progression 2021-2022
GEM HF	27.20 t	31.70 t	23.62 t	-25.49%
GEM F	11.70 t	15.60 t	13.23 t	-15.19%
Ecrans	7.20 t	7.30 t	6.25 t	-14.38%
PAM	28.40 t	30.10 t	26.04 t	-13.48%
Lampes	0.40 t	0.30 t	0.19 t	-36.67%
TOTAL	74.80 t	85.00 t	69.14 t	-18.66%

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE

3. La prévention et la communication

☞ La gestion des biodéchets

L'étude sur les biodéchets étant terminée, il a été décidé avec la CCVAI d'engager un agent pour la gestion des biodéchets et ainsi s'occuper du déploiement des composteurs collectifs. Ce recrutement aura lieu en février 2023.

Des composteurs individuels sont vendus à l'accueil de la CCPU pour 25 euros. Un livret sur le compostage a été édité et est distribué avec les composteurs.



RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE



Recette:

Déposer vos déchets alimentaires dans votre compost, l'idéal est de mélanger chaque apport avec le précédent. Recouvrir de matière sèche. Mélanger pendant 3 mois. Laisser reposer pendant 6 mois. C'est prêt !

**A
Z
O
T
E**

2/3 de matières humides : Vert - Mou - Mouillé
épluchures de fruits dont agrumes et légumes, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé ou tisanes, restes de repas (salades, pâtes, riz), morceaux de pain rassis.

En petite quantité :
coquillages, croûtes de fromage, déchets de viande et os, laitages, déchets de poissons.

**C
A
R
B
O
N
E**

1/3 de matières sèches : Brun - Dur - Sec
branchages, et petites tailles de haies, branches séchées, écorces, feuilles mortes, foin, paille, morceaux de carton non coloré, essuie-tout et serviettes en papier (couleur blanche), journaux (sans encre de couleur), fleurs et plantes fanées.

Qu'est-ce qu'on y met pas du tout ?

Huiles végétales, matières grasses, cendres de bois, déchets pour animaux et excréments, magazines, papiers glacés.



Problèmes

Solutions



Il sent mauvais	Retourner le tas et ajouter de la matière sèche
Il est trop sec	Laisser le couvercle ouvert en temps de pluie ou arroser
Il est trop humide	Ajouter de la matière sèche
Des mouches !	Retourner le tas et ajouter de la matière sèche
Ya du jus !	Laisser sécher et apporter de la matière sèche
Des rongeurs ?	Remuer à chaque apport, ça les empêchera de s'installer

Les autres alternatives pour le jardin



Le broyage : à la tondeuse ou au broyeur (toutes les tondeuses (électriques et thermiques) parviennent facilement à broyer les petits déchets du jardin (feuilles, jeunes branches, tailles de haies, élagages)

Le paillage consiste à couvrir la terre avec des débris végétaux comme la paille (don son nom). On peut pailler avec n'importe quels déchets verts sauf les plantes trop malades (qui doivent être compostées). Le paillis de feuilles mortes est le meilleur pour stimuler les micro organismes du sol, les vers de terre, assouplir la terre et entretenir sa fertilité.



Le mulching : C'est l'action de broyer finement l'herbe avec votre tondeuse de manière qu'elle s'insère entre les brins de pelouse, qu'elle s'y décompose et nourrisse votre gazon par la même occasion. (attention le mulching se fait uniquement sur une herbe basse)

La réglementation :

L'article 84 du règlement sanitaire du département de la Loire (RSD) qui fixe le principe général d'interdiction du brûlage à l'air libre des ordures ménagères et des déchets verts en tout temps et en tout lieux.

C'est une contravention de 3^e classe réprimée par l'article 7 du décret 2033-462 du 21 mai 2003 (amende de 450 euros).



Qu'est-ce que j'y gagne ?

Je limite mes déplacements à la déchèterie

J'améliore la qualité de mon jardin avec moins d'efforts et de temps d'entretien

J'économise l'achat de compost, de paillis, d'engrais et de désherbant

Je mets en œuvre concrètement un geste écocitoyen

J'anticipe la réglementation (loi AGECC: tri à la source des biodéchets janvier 2024)

Je passe du bon temps au jardin



Et qu'est-ce qu'on en fait après ?

Compost jeune : 6 mois
à utiliser avec parcimonie, c'est un vrai concentré d'énergie ! A déposer au printemps ou en fin d'automne sur un sol un peu fatigué et en surface.



Compost mûr : 9 à 12 mois
texture homogène, odeur d'humus, il n'y a pas de doute, il est parfait ! Servi comme amendement organique, comme paillage, comme terreau pour plantes intérieures ou pour semis (en mélange avec de la terre végétale)



☞ La Semaine Européenne de réduction des déchets 2022

SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS du 21 au 24 novembre 2022

LUNDI 21

15h00- 16h30
Sensibilisation au tri des déchets et au compostage à l'école de Chérier par Madeleine Environnement

A partir de 17h00
Inauguration des composteurs collectifs à la mairie de Chérier
Ouvert à tous

*
Les visites se font sur inscription par téléphone ou par email
contact@ccpu.fr
0477651224

MARDI 22

Visite de déchèterie à 9h00 et à 10h00 sur inscription*
Que deviennent mes déchets?

15h00-17h00
Atelier Créatif à la MARPA de Saint-Romain-d'Urfé
Fabrication à l'aide d'objets de récupération d'un contenant pour que les résidents puissent transporter leur tri sélectif. Ce sera l'occasion de faire un rappel des bonnes pratiques.

MERCREDI 23

9h00-10h00
Visite de déchèterie pour les enfants du centre de loisirs

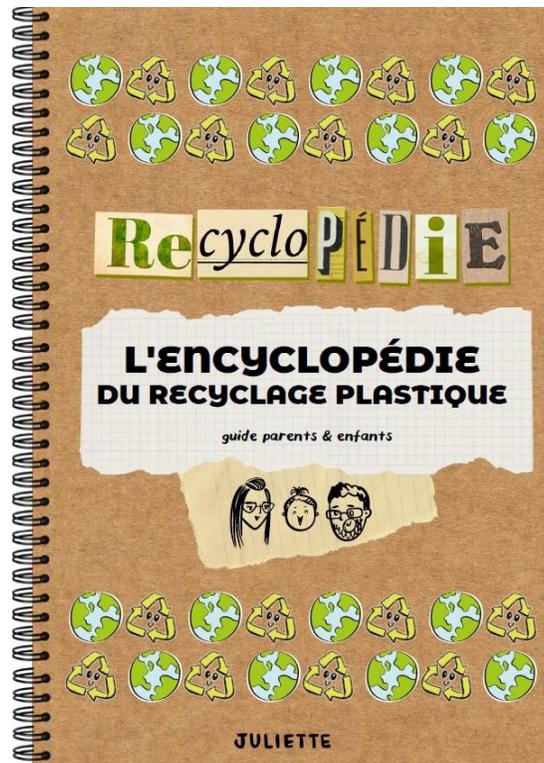
JEUDI 24

Visite de déchèterie à 9h00 et à 10h00 sur inscription*
Que deviennent mes déchets?

15h00-16h30
Atelier et jeux sur les alternatives Zéro déchet à l'école de Chausseterre.

15h00-16h30
Le compostage en établissement
A l'ESAT de Crèmeaux pour les travailleurs par Madeleine Environnement

Une recyclopédie a été distribuée à chaque élève de la CCPU



RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE



PLPDMA 2022-2027

Une obligation réglementaire issue de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV du 17 août 2015) et la Loi relative à la Lutte contre le Gaspillage et à l'Économie Circulaire (AGEC du 10 février 2020).

Ce programme local de prévention devra être compatible avec le Plan National et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Le contenu et les modalités de son élaboration sont fixés par le code de l'environnement et le décret n°2015-662 du 10/06/2015.

Le PLPDMA c'est quoi ?

Un outil permettant de définir les étapes pour atteindre les objectifs fixés par ces lois :

- 50% de Déchets Ménagers Résiduels (OM + encombrants) enfouis d'ici 2025
- 15% de Déchets Ménagers et Assimilés (tous flux) d'ici 2030
- Taux de valorisation de 65% d'ici 2025
- Réemploi ou réutilisation de 5% du tonnage DMA d'ici 2030
- Mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire

Cet outil est élaboré pour 6 ans avant d'être totalement ou partiellement révisé.

L'adoption d'un PLPDMA constitue un prérequis pour pouvoir solliciter les financements de l'ADEME (sur les projets biodéchets ou autre)

L'organisation proposée :

La CCPU et la CCVAI étant des EPCI voisins et ayant des caractéristiques communes, celles-ci mutualisant déjà plusieurs projets dans le domaine des déchets (marchés de collecte, étude biodéchets...), il est proposé de mener ensemble ce programme de prévention.

La collaboration des deux collectivités permettra de définir des objectifs communs et mutualiser des actions.

Délibération du 28 juillet 2022

Le calendrier :

Juillet 2022 : Lancement de la démarche avec CCVAI et désignation des représentants des EPCI au comité de pilotage

Octobre 2022 : réunion du comité de pilotage (COFIL) / définition des axes

fin 2022 / Constitution du CCES / Séances de travail avec la CCES / Élaboration d'un Diagnostic de territoire / Restitution du diagnostic aux membres du COFIL et à la CCES / Rédaction du PLPDMA et présentation à la CCES / Mise en consultation publique du document / Validation et adoption du PLPDMA

Fin 2023 Mise en œuvre des actions

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE

☞ 22 mars réunion sensibilisation couches lavables

Saint-Just-en-Chevalet

Un atelier zéro déchet pour les assistantes maternelles

Par Le Progrès - 27 mars 2022 à 19:45 - Temps de lecture : 1 min



Les assistantes maternelles ont évoqué le sujet des couches lavables. Photo Progrès /Chantal BERTHIER

Les assistantes maternelles et Violaine Gérardet, responsable du Relais petite enfance du Pays d'Urfé, se sont réunies mercredi pour un atelier zéro déchet. Cette rencontre proposée et animée par Maude Lejeune, responsable de la gestion de la communauté de communes, a permis aux professionnelles du territoire de s'interroger sur les pratiques écoresponsables. Comment accueillir un enfant dont les parents ont fait le choix de couches lavables ? Pour répondre à cette question, l'intervenante a présenté différents kits de couches lavables, leur intérêt et leur utilisation. Elle a ensuite invité les participantes à faire de même. Cela a permis un échange constructif sur les pratiques professionnelles de chacune. Dans un second temps, la question des produits d'entretien a été abordée, en qui concerne les pièces d'accueil de vie et l'entretien du linge.

article du progrès

Un petit carnet de présentation a été édité pour cette réunion



Les couches lavables

Pertes gratuites

24 couches lavables = 6500 couches jetables

0 kg de déchets = 67 kg de déchets évités

2 416 litres d'eau = 19 838 litres d'eau évités

83 m² de papier = 180 m² de papier évités

Témoignage personnel

Maude Lejeune, responsable de la gestion de la communauté de communes, a partagé son expérience personnelle avec les couches lavables. Elle a souligné les avantages écologiques et économiques de cette solution, ainsi que les conseils pratiques pour leur utilisation.

Journée type

1. Préparation des couches lavables : lavage, séchage, rangement.

2. Utilisation des couches lavables : mise en place, entretien, lavage.

3. Entretien des pièces d'accueil de vie : nettoyage, désinfection.

Quelques chiffres sur la CCPU en 2021

128 Td de déchets collectés

888 kg de déchets évités

100 kg de déchets évités

Qualité de l'air intérieur

Le confort et la santé de vos occupants passent par la qualité de l'air intérieur. Voici quelques conseils pour améliorer la qualité de l'air dans votre logement.

1. Aérez régulièrement vos pièces.

2. Évitez l'utilisation de produits chimiques.

3. Utilisez des produits naturels.

4. Évitez de fumer à l'intérieur.

5. Évitez de cuisiner à haute température.

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE



☞ 31 mars Tous au compost : sensibilisation au compostage pour classe de Saint-Just-en-Chevalet

Nous avons été discutés des petites bêtes du compost dans le jardin du collège où sont installés des composteurs. Questionnaire et jeux ont fait partie de ce temps.

☞ Visuel de tri à la MARPA

La CCPU a été sollicitée par la MARPA pour améliorer les performances de tri dans leur bâtiment, une communication a spécialement été réalisée pour eux. Celle-ci a également pu être envoyée aux infirmières libérales du territoire pour information.

DÉCHETERIE
radiographies

CYCLAMED
Médicaments non vides

TRI PAPIER
Boîtes en carton, notices

TRI EMBALLAGES
Tubes, plaquettes et flacons vides

voir consignes de tri reçues
par votre collecteur

CITEO

☞ 23 septembre 2022: nettoignons la nature

Les élèves de Saint-Just-en-Chevalet ont ramassé les déchets de voiries dans un périmètre de 1km autour de l'école dans le cadre de la journée Nettoignons la nature.

3 sacs de déchets ont été ramassés (+10kg)

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE

5 . Les projets

Appels offres nouveau marché de collecte 1^{er} avril 2023

- Lancement de l'appel d'offres pour le renouvellement des marchés de collecte le 5 septembre 2022
- Dépôt des offres pour le 20 octobre 2022
- Etude des offres par le cabinet ELCIMAI
- Commission Ad 'hoc 10 novembre 2022
- Début des prestations 1^{er} avril 2023



RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE

Extension de déchèterie reportée en 2025

- Lancement de l'appel d'offres pour le renouvellement des marchés de collecte le 5 septembre 2022
- Dépôt des offres pour le 20 octobre
- Etude des offres par le cabinet ELCIMAI
- Commission Ad 'hoc 10 novembre
- Début des prestations en avril 2023



RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE



B - Les indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets

Le traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective est confié au SEEDR dont la CCPU est adhérente. Les déchets apportés en déchèterie font l'objet d'exutoires multiples et, majoritairement, d'une valorisation matière/organique/énergétique.

☞ Valorisation matière

Les emballages et papiers sont acheminés vers le centre de tri PAPREC TRIVALO (69) afin de séparer les différents matériaux avant envoi chez les recycleurs.

Le verre est envoyé directement au centre de recyclage SIBELCO

Tonnages valorisés

Tri

Acier	8.56
Petits Alu	1.02
PCNC / 5.02 / EMR	43.91
PCC / 5.03 / ELA	5.00
JRM / 1.11	6.10
PET Clair (Q9) Q4	9.00
PEHD	6.08
Plastiques ECT Rigides PE/PP / MIX PP / EMB MIX PP / MIX PP PB BF	3.00
Film DE	6.08
Refus + autres plastiques	37.32
Total	121.99

*Lexique en annexe

☞ Valorisation organique

Les végétaux issus de la déchèterie sont envoyés sur la plateforme de broyage de Saint-Germain-Laval (CCVAI). Deux sessions de broyat ont été effectuées en 2021.

195.69 tonnes collectées ont pu ainsi donner près de 100 tonnes de broyat qui sert aux agriculteurs locaux (contrat avec la chambre d'agriculture) pour faire du Co-compostage à la ferme



C - Les indicateurs financiers

Les chiffres indiqués dans cette partie sont issus de ComptaCoût, méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la Matrice des coûts.
Les chiffres peuvent donc être différents du résultat du compte administratif.

1. Financement du service

☞ La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

Le service déchets est financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)) qui a été instaurée sur l'ensemble du territoire depuis 1996, et ce jusqu'au 31/12/2022.
Le prix de la part pour l'année 2022 était de 85.51€

Le montant de la REOM perçue au titre de l'année 2022 est de 440556 €

☞ Les éco-organismes

La CCPU est en convention avec plusieurs éco-organismes, certaines conventions sont portées par le SEEDR.

Convention CITEO (emballages, JRM, verre)
Convention OCAD3E/Ecosystèmes (DEEE)
Convention OCAD3E/Récylum (lampes, tubes)
Convention ECOMOBILIER
Convention Re_fashion (textiles, linges, chaussures)
Convention EcoDDS (DDS)
Convention Corepile (piles et accumulateurs)

Les soutiens pris en compte pour l'année 2022 sont les suivants :

	Citeo	Eco-mobilier	OCAD3E	EcoDDS	Re_fashion
Soutien	46028.76 €*	6001.89 €	3681.64 €	1078.91 €	519.70 €
TOTAL	57310.90 €				

* Le montant du soutien Citeo indiqué ici correspond au liquidatif prévisionnel emballages 2022 ainsi que les soutiens de base de l'année 2021.

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/10/2023 042-244200820-DE_052_2023-DE
--



☞ Vente des matériaux

La CCPU vend une partie des matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries via le SEEDR et via ses propres marchés/conventions

	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries
Vente matériaux	10460 €	10285 €	5611 €	17373€
Total	43728 €			

☞ Synthèse des montants perçus

REOM	Soutiens des éco-organismes	Vente matériaux
440556 €	57310.90€	43728 €

2. Coût du service

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS						Total
	OMR	Verre	RSHV - JRM	RSHV - Emballages	Déchets des déchèteries	Textiles	
Charges de structure	14 973 €	1 126 €	652 €	5 548 €	13 881 €	- €	36 180 €
Communication	850 €	64 €	37 €	315 €	788 €	- €	2 054 €
Prévention	3 275 €	- €	- €	- €	1 403 €	- €	4 678 €
Pré-collecte	10 700 €	709 €	739 €	1 034 €	- €	- €	13 182 €
Collecte	102 302 €	14 515 €	8 085 €	55 918 €	69 332 €	- €	250 152 €
Transfert/Transport	- €	- €	- €	- €	44 424 €	- €	44 424 €
Tri et conditionnement	- €	- €	- €	18 077 €	- €	- €	18 077 €
Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	- €	24 255 €	- €	24 255 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	- €	8 022 €	- €	8 022 €
REG Transfert-Transport/Stockage des déchets non dangereux	86 224 €	- €	- €	- €	40 302 €	- €	126 526 €
TOTAL CHARGES	218 325 €	16 413 €	9 513 €	80 892 €	202 408 €	- €	527 550 €
Ventes de produits et d'énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Matériaux	- €	5 611 €	10 285 €	10 460 €	17 373 €	- €	43 728 €
Compost	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Prestation à des tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits	909 €	500 €	- €	- €	360 €	- €	1 769 €
Tous soutiens des sociétés agréées	- €	2 334 €	7 202 €	36 493 €	9 177 €	521 €	55 727 €
Reprises des subventions d'investissement	4 869 €	- €	- €	- €	16 966 €	- €	21 835 €
Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS	5 778 €	8 445 €	17 487 €	46 953 €	43 876 €	521 €	123 060 €
TVA acquittée	17 540 €	664 €	239 €	4 422 €	12 589 €	- €	35 454 €

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE



Les montants annuels des principales prestations s'élèvent à :

- Collecte des ordures ménagères	102 302	€ TTC
- Transfert, traitement des ordures ménagères	86 224	€ TTC
- Exploitation du bas de quai de la déchèterie	69 332	€ TTC
- Transfert, traitement des déchets de la déchèterie	107 003	€ TTC
- Collecte des emballages, des JRM, du verre	78 518	€ TTC
- Tri et conditionnement des emballages	18 077	€ TTC

☞ Coûts à la tonne

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS						Total
	OMR	Verre	RSHV - JRM	RSHV - Emballages	Déchets des déchèteries	Textiles	
Coûts par tonne							
Coût complet	314 €	64 €	107 €	632 €	176 €	- €	225 €
Coût technique	313 €	40 €	9 €	551 €	160 €	- €	205 €
Coût partagé	313 €	31 €	90 €	265 €	152 €	18 €	181 €
Coût aidé HT	306 €	31 €	90 €	265 €	138 €	18 €	172 €
TVA acquittée	25 €	3 €	3 €	35 €	11 €	- €	15 €
Coût aidé TTC	331 €	34 €	87 €	300 €	148 €	18 €	187 €
Contributions	634 €	- €	- €	- €	- €	- €	188 €

☞ Coûts à l'habitant

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS						Total
	OMR	Verre	RSHV - JRM	RSHV - Emballages	Déchets des déchèteries	Textiles	
Coûts par habitant							
Coût complet	42 €	3 €	2 €	16 €	39 €	- €	102 €
Coût technique	42,20 €	2,00 €	-0,15 €	13,67 €	35,85 €	0,00 €	93,57 €
Coût partagé	42,20 €	1,55 €	-1,55 €	6,59 €	34,06 €	-0,10 €	82,75 €
Coût aidé HT	41,26 €	1,55 €	-1,55 €	6,59 €	30,77 €	-0,10 €	78,51 €
TVA acquittée	3,40 €	0,13 €	0,05 €	0,86 €	2,44 €	0,00 €	6,88 €
Coût aidé TTC	44,66 €	1,68 €	-1,50 €	7,45 €	33,21 €	-0,10 €	85,39 €
Contributions	85,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	85,51 €

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE

Annexes

	Définition
PCNC / 5.02 / EMR	PCNC : Papiers Cartons non complexés Emballages en papier, en carton, sans film de protection plastique... 5,02 : emballage mêlés EMR : emballage ménager recyclable
PCC / 5.03 / ELA	PCC : Papiers Cartons Complexés briques de lait, les briques de jus de fruits, de soupe, etc 5,03 : Emballages en carton pour liquides alimentaires : Emballages en carton pour liquides alimentaires, usagés, incluant des emballages en carton couché polyéthylène (avec ou sans aluminium) comportant un minimum de 50 % en masse de fibres, le reste étant constitué d'aluminium ou de produits de couchage. ELA : emballage liquide alimentaire
JRM / 1.11	JRM : journaux revues magazines 1,11 : papiers graphiques triés pour désencrage
Autres Papiers (PCM / 1.02 / GM)	PCM : Papiers Cartons mêlés 1,02 : papiers et cartons mêlés d'origine, triés , gros de magasin, gros de collecte GM : Gros de magasin
PET Clair (Q9)	Bouteilles et flacons en Polyéthylène Téréphtalate (PET) issus de la collecte sélective transparents, incolores ou bleutés clairs
PET Couleur (foncé - Q5)	Bouteilles et flacons en Polyéthylène Téréphtalate (PET) issus de la collecte sélective colorés foncés (transparents ou opaques)
PEHD - PP / MIX PE / EMB MIX PEHD / Mix PEHD PB BF	Polyéthylène Haute Densité (PEHD) Matière plastique opaque utilisée pour la fabrication de bouteilles de lait, flacons de lessive, d'adouccissant...et peut être coloré. PP : polypropylène MIX PE : Emballages rigides (bouteilles, flacons, pots et barquettes) Polyéthylène (PE) EMB MIX PEHD : Bouteilles et flacons en PEhd et PP issus de la collecte sélective
Plastiques ECT Rigides PE/PP / MIX PP / EMB MIX PP / MIX PP PB BF	PB : polybutylène
Plastiques ECT Rigides PET/PS	Extension des Consignes de Tri Polyéthylène Téréphtalate (PET) et PS : PolyStyrène Expandé
Plastiques ECT Souples	

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 04/10/2023
042-244200820-DE_052_2023-DE